

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 7 juillet 2022

N° 2022-425

Convocation du 30 juin 2022

Aujourd'hui jeudi 7 juillet 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO

Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE

M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA

M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER

M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE

M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à

partir de 15h55 le 8 juillet

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet

M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à

M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet

M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet

Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet

et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet

Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet

M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet

Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h40 le 7 juillet

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet

M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet

M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet

M. Nordine Guendez a mme nathalie lacuey le 7 juillet Mme Josiane Zambon à M. Jean-Jacques Puyobrau le 7 juillet

M. Dominique ALCALA à Gwénaël LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet

Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet

Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet

Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet

Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet

et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet

M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet

M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet

M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet

M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet

Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet

M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet

Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet

Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Brigitte TERRAZZA le 7 juillet et à partir de

13h10 le 8 juillet

M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet

M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet

Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7 iuillet

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet

M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet

M. Gwénaël LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8 juillet

M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet Mme Eva MILIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet

M. Jérôme PESCINA à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet

M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet

M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7 juillet

M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7 juillet

M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à

Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à partir de 14h 30 le 8 juillet

M. Bastien RIVIERÉS à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet

Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet

Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7 juillet

M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet

M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet

M. Thierry TRIJOULET à Mme Christine BOST le 7 juillet

M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet

Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 7 juillet 2022	Délibération	
ADG Action Climatique et Transition Energétique DGTERE	N° 2022-425	
Direction Ressources ADG ACTE		

Partenariat entre la DSDEN 33 (Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde), l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Gironde (PEP 33) et Bordeaux Métropole dans le cadre du dispositif des "Juniors du développement durable" (JDD) - Convention 2022 - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'apprentissage des jeunes générations, par le dispositif des Juniors du Développement Durable (JDD) est un pilier emblématique de l'engagement de Bordeaux Métropole dans l'éducation à l'écocitoyenneté. L'objectif des JDD est de transmettre aux élèves des connaissances, des compétences et une culture de l'engagement, qui leur permettent de se construire en tant que citoyens libres, capables de comprendre, décider et agir. Par ce dispositif, la collectivité invite les adultes de demain à considérer les grands enjeux de la transition écologique et écocitoyenne de façon transversale.

Le dispositif s'adresse en priorité aux écoles, au péri et à l'extra-scolaire. Il se traduit par le financement d'actions de sensibilisation, de projets pédagogiques étoffés, ou d'un accompagnement de la communauté éducative des accueils collectifs de mineurs dans une démarche de transition écologique.

Concrètement, les JDD permettent à un réseau d'intervenants associatifs identifiés d'apporter leur expertise aux enseignants, en finançant leurs interventions auprès des élèves en classe ou hors les murs et en permettant la valorisation du travail réalisé. Il touche chaque année plus de 4 000 élèves.

Ce dispositif est rendu possible par divers partenariats avec des structures et institutions du territoire, permettant une expertise croisée sur les enjeux de développement durable et de pédagogie, et en particulier avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN). Ce dernier partenariat confère notamment une grande légitimité au dispositif auprès du public scolaire.

Présentation de l'association

L'association des Pupilles de l'Enseignement Public de Gironde (PEP 33) contribuent à l'éducation populaire, à la culture, à l'accès au logement, à l'accès aux loisirs, à la formation et à l'emploi, à la santé et au développement de l'Économie sociale et solidaire (ESS).

Les PEP 33 garantissent la mise en œuvre du dispositif les Juniors du Développement Durable, par les financements accordés aux structures intervenantes dans le cadre du dispositif. En rémunérant ces intervenants, en accord avec les équipes de la DSDEN et de

Bordeaux Métropole en charge du dispositif, l'association assure depuis plusieurs années une charge administrative et comptable complexe, indispensable au bon fonctionnement du dispositif.

Objectifs

Les dernières années scolaires, et dans une moindre mesure ces deux dernières années, impactées par la pandémie mondiale de Covid 19, sont marquées par une hausse du nombre d'enseignants sollicitant le dispositif des Juniors du Développement Durable et par conséquent d'élèves sensibilisés :

- En 2018-2019, 2 164 élèves ont bénéficié d'actions de sensibilisation et 43 actions de projet ont vu le jour, bénéficiant à 2 730 élèves ;
- En 2019-2020, 643 élèves ont bénéficié d'actions de sensibilisation et 54 actions de projet ont vu le jour bénéficiant à 4 250 élèves ;
- En 2020-2021, 865 élèves ont bénéficié d'une action de sensibilisation, et 43 actions de projet ont vu le jour impliquant 3 215 élèves et plus de 130 enseignants.
- En 2021-2022, à ce jour, 1 556 élèves ont bénéficié d'une action de sensibilisation, et 42 actions de projet ont vu le jour impliquant 2 531 élèves et plus de 130 enseignants.

L'action des PEP 33 est à nouveau sollicitée pour l'année 2022 pour assurer la rémunération des intervenants spécialistes de l'éducation au développement durable auprès des scolaires. Ces actions devront être construites avec les enseignants et être validées par la commission technique et pédagogique composée des représentants de la DSDEN et de Bordeaux Métropole, dans le respect des principes élaborés à travers le guide des Juniors du développement durable.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil de signer une nouvelle convention avec la DSDEN et les PEP 33. Vous trouverez ci-annexés à la présente la convention de partenariat afférente.

Intérêt métropolitain

Ce partenariat s'inscrit dans les objectifs déclinés dans le Plan Climat Air Energie du Territoire qui sera adopté au Conseil métropolitain ce 8 juillet 2022. Les actions proposées par cette association sont en totale adéquation avec ses objectifs. Les actions menées par le dispositif des Juniors du Développement Durable sont également intégrées à la fiche-action « Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions » de la cinquième vague des contrats de co-développement.

Plan de financement

Le montant total de la subvention sollicitée par les PEP 33 pour l'année 2022 est de 130 900 € ainsi réparti :

- 117 900 € seront versés pour le financement des intervenants dans le cadre des actions auprès du public scolaire,
- 13 000 € contribueront au fonctionnement de l'association et notamment à la gestion comptable des opérations susmentionnées.

Le montant de la subvention sera versé selon les modalités suivantes :

Subvention	Montant total de la subvention	1er acompte versé (suite à la délibération de ce jour)	2nd versement à la réception des éléments de bilan de la présente convention
Gestion comptable des opérations	13 000€	9 100€	3 900€

Financement des	117 900€	82 530€	35 370€
structures			
intervenantes			
TOTAL	130 900€	91 630€	39 270€

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits et citoyens dans leurs relations avec l'administration.

VU l'article 15 du décret-loi du 2 mai 1938 modifié par l'article 84 de la loi 2009-526 du 12 mai 2009,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations des aides accordées par les personnes publiques,

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération du conseil métropolitain n°2022-42 du 28/01/2022 relative à l'Adoption du budget primitif 2022,

VU les demandes de subvention formulées par l'organisme en date du 08/07/2021 et enregistrées sous les numéros 2022-00036 et 2022-00035,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Ce partenariat représente un intérêt certain pour Bordeaux Métropole, il vous est demandé de bien vouloir accorder aux PEP 33 la subvention demandée sous réserve d'approuver la convention jointe en annexe,

DECIDE

<u>Article 1</u>: Bordeaux Métropole attribue une subvention de 130 900€ aux PEP 33 et approuve le projet de convention joint en annexe, ayant pour objet de définir les modalités administratives et financières du partenariat établi entre l'éducation nationale (DSDEN), les PEP 33 et Bordeaux Métropole.

<u>Article 2</u>: Monsieur le Président est autorisé à signer ladite convention et à signer tout document utile à sa mise en œuvre.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 65, article 65748, fonction 76.

Mme Stéphanie ANFRAY est absente lors du débat et du vote.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame ANFRAY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUILLET 2022

Pour expédition conforme,

la Vice-présidente,

DATE DE MISE EN LIGNE : 12 JUILLET 2022

Madame Claudine BICHET